

Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert

Le plan de route du premier instrument légal sur le Gouvernement Ouvert

Les initiatives et les stratégies du gouvernement ouvert sont de plus en plus nécessaires pour rétablir la confiance des citoyens auprès du gouvernement. Les pays reconnaissent de plus en plus le rôle du gouvernement ouvert en tant que catalyseur de la bonne gouvernance, de la démocratie et de la croissance inclusive. Les principes du gouvernement ouvert - transparence, intégrité, redevabilité et participation des parties prenantes - sont en train de faire évoluer progressivement les rapports entre les agents publics et les citoyens dans de nombreux pays. Cependant, une analyse des initiatives en cours a révélé l'existence d'une grande diversité au niveau des définitions, des objectifs et des méthodes de mise en œuvre caractérisant les stratégies du gouvernement ouvert.

Par conséquent, l'OCDE a élaboré la Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert qui définit un ensemble de critères qui aideront les pays adhérents à concevoir et mettre en œuvre avec succès leurs programmes de Gouvernement Ouvert.

Premier instrument légal du gouvernement ouvert

- Groupe informel d'experts du gouvernement ouvert
- Forum mondial 2016 sur le gouvernement ouvert - participation de 30 ministres et 50 Chefs de délégation
- Réseaux régionaux sur le gouvernement ouvert et innovant pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, MENA et l'Asie du Sud-Est

Consultation publique en ligne du projet de Recommandation

- > 100 participants de 44 pays
- Contribution reçue des ONG, des citoyens, des fonctionnaires, du secteur privé, des académiciens et des médias
- Diffusion très importante sur les réseaux sociaux



Des bases solides pour la Recommandation

- Enquête de 2015 sur le gouvernement ouvert - 54 pays (tous les pays membres de l'OCDE)
- Le rapport global de 2016 de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert
- Enquête de 2017 sur les institutions du médiateur

L'OCDE aux avant-postes en matière d'analyse sur le Gouvernement Ouvert depuis 15 ans

- Revues sur le Gouvernement Ouvert
- Séminaires de renforcement des capacités
- État ouvert
- Études sur la gouvernance publique
- Étude 2001 sur « les citoyens comme partenaires »

Raison d'être de la Recommandation et sa portée

1. Veiller à ce que les principes du gouvernement ouvert soient ancrés dans la culture de la gestion publique.
2. Cerner les caractéristiques d'un environnement favorable à une gouvernance efficiente, efficace et intégrée du gouvernement ouvert.
3. Veiller à ce que les stratégies et initiatives en matière de gouvernement ouvert soient coordonnées avec l'ensemble des objectifs socio-économiques nationaux et sectoriels pertinents, à tous les niveaux d'administration, et contribuent à ces objectifs.
4. Favoriser des pratiques de suivi et d'évaluation et la collecte de données.

Processus de développement de la Recommandation

Novembre 2016 (54^{ème} session du Comité de la Gouvernance Publique CGP) :

- Création d'un groupe informel d'experts sur le gouvernement ouvert, composé de 16 Membres et Partenaires de l'OCDE.

Juillet - Septembre 2017 :

- Consultation publique en ligne

2016 | 2017

Décembre 2016 :

- Lancement du Rapport de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert: Contexte mondial et Perspectives

Mars 2017 :

- Première réunion du groupe informel d'experts autour de l'élaboration de la Recommandation

**Décembre 2017 :
L'adoption
par le Conseil**



Définitions

Gouvernement ouvert : une culture de gouvernance qui promeut les principes de transparence, d'intégrité, de redevabilité et de participation des parties prenantes, au service de la démocratie et de la croissance inclusive.

État ouvert : situation dans laquelle les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, les institutions publiques indépendantes ainsi que tous les niveaux de gouvernement - tout en reconnaissant leurs rôles et prérogatives respectifs et, plus généralement leur indépendance dans le respect de leurs cadres juridiques et institutionnels existants - collaborent, exploitent leurs synergies et partagent entre eux et avec d'autres parties prenantes leurs bonnes pratiques et les enseignements tirés de leur expérience afin de promouvoir la transparence, l'intégrité, la redevabilité et la participation des parties prenantes, au service de la démocratie et de la croissance inclusive.



Éléments clés des stratégies et initiatives de gouvernement ouvert

1. élaborer et mettre en oeuvre des stratégies et initiatives en matière de gouvernement ouvert, en collaboration avec les parties prenantes, ainsi que pour inciter les responsables politiques, les parlementaires, les hauts fonctionnaires et les autres agents publics;
2. veiller à l'existence et à la mise en oeuvre du cadre juridique et réglementaire nécessaire au gouvernement ouvert tout en mettant en place des dispositifs de contrôle adéquats pour assurer le respect des règles;
3. assurer la concrétisation et la mise en pratique des stratégies et initiatives en matière de gouvernement ouvert;
4. coordonner, au moyen des dispositifs institutionnels requis, les stratégies et initiatives – horizontalement et verticalement – à tous les niveaux de gouvernement afin d'assurer leur cohérence avec l'ensemble des objectifs socioéconomiques pertinents et afin de veiller à ce qu'elles contribuent à ces objectifs ;
5. élaborer et mettre en oeuvre des dispositifs de suivi, d'évaluation et d'apprentissage en rapport avec les stratégies et initiatives en matière de gouvernement ouvert ;
6. communiquer activement sur les stratégies et initiatives en matière de gouvernement ouvert ainsi que sur les résultats, réalisations et impacts;
7. s'employer activement à mettre à disposition une information et des données du secteur public claires, complètes, récentes, fiables et pertinentes, qui soient : gratuites, disponibles en format machine ouvert et non propriétaire, faciles à trouver, à comprendre, à utiliser et à réutiliser, et diffusées sur des canaux multiples, selon un ordre de priorité déterminé en concertation avec les parties prenantes;
8. offrir à toutes les parties prenantes des possibilités égales et réelles d'être informées et consultées, et les associer activement à toutes les phases du cycle des politiques publiques, ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics. Cela implique de leur laisser suffisamment de temps et de leur permettre de participer à moindre coût, tout en évitant les doublons afin de limiter le risque de lassitude à l'égard des procédures de consultation. Il faudrait, de plus, consentir un effort particulier pour toucher les groupes sociaux les plus concernés, vulnérables, sous-représentés ou marginalisés, en évitant, en parallèle, toute influence indue et toute captation de l'action publique;
9. chercher des moyens novateurs d'associer effectivement les parties prenantes, afin de bénéficier de leurs idées et de co-crée des solutions, et tirer parti des possibilités offertes par les outils de l'administration numérique;
10. explorer la possibilité d'un passage du concept de gouvernement ouvert à celui d'État ouvert, tout en reconnaissant les rôles, prérogatives et, plus généralement, l'indépendance de toutes les parties concernées, et dans le respect de leurs cadres juridiques et institutionnels existants.



Le texte intégral de la recommandation est disponible sur : <http://oe.cd/ogrecfr>